

02 FEV 2023

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chargé de Mission Inspection 6** (rang chef de service) auprès du Chef de Mission Inspection 3 relevant de l'Inspection Générale.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chargé de Mission Inspection 6/ Inspection Générale	-Chef de Service et assimilé, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 1 an dans le poste ; Ou -Inspecteur ou Contrôleur de formation Bac+3 minimum (licence ou équivalent), ayant une ancienneté d'au moins 3 ans à la CNSS ; Ou -Cadre de formation Bac+3 minimum (licence ou équivalent), ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 4 ans à la CNSS.	-Connaissance de l'organisation et des métiers de l'institution; -Connaissance de la réglementation régissant la sécurité sociale ; -Capacité à assurer et suivre les missions d'inspection conformément aux directives de l'Inspecteur Général ; -Capacité à relever les dysfonctionnements et de proposer des recommandations ; -Capacités rédactionnelles ; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; -Capacité à encadrer une équipe de travail ; -Capacité d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2023@cnss.ma** au plus tard le **20 Fevr 2023** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.



Hassan BOUBRIK
Directeur Général

